

N° 270 - 21 octobre 2016

Édité par l'Union Départementale des  
Syndicats CGT d'Indre-et-Loire  
18, rue de l'Oiselet - 37550 SAINT-AVERTIN  
Directeur de publication : Stéphane DEPLOBIN  
PRIX : 1,52€ - ISSN 0296-3159

Sommaire :

- Page 1  
Edito
- Page 2  
Retour sur les luttes
- Page 3  
Le 6 juillet, les saisonniers à Amboise
- Page 4  
-21 sept. Marche pour la paix  
-27 sept. Rassemblement contre la représen-  
sion syndicale
- Page 5  
22 sept. Précarité énergétique : une journée  
d'étude réussie
- Page 6  
-Mame, 5 ans après  
-Attaques en rafale contre les services  
publics
- Page 7  
-Comment faire les poches des  
pauvres...pour remplir celles des riches  
-Les trusts milliardaires pleurent misère  
auprès du gouvernement  
-Les réactionnaires n'ont pas toujours le  
dernier mot
- Page 8  
-56ème congrès de l'UD - Fiche des délè-  
gués  
-Ils nous ont quittés : Jean Gardères,  
Maryvonne Barichard
- Page 9  
-Mobilisons nous pour le renouvellement  
des Conseillers Prud'hommes  
-Soirée débat « autour du Front Populaire »
- Page 10  
-Elections TPE : déploiement sur Tours  
-Résultats élections professionnelles
- Page 11  
-A écouter  
-A lire  
-A voir
- Page 12  
-Suivez l'UD CGT sur les réseaux sociaux  
-Infos site de l'UD  
-NVO



# LE BULLETIN DU MILITANT INDRE & LOIRE

Editorial

STÉPHANE DEPLOBIN

## Ils nous p.... dessus et ils nous disent que c'est de l'eau

Soi disant que le pays allait mieux, que le chômage baissait, l'activité reprenait, les inégalités se résorbaient.

Eh bien non ; le chômage augmente toujours, les dividendes explosent, les plans sociaux continuent, il y a de plus en plus d'inégalités.

Soi disant que les cadeaux fiscaux aux entreprises allaient créer de l'emploi.

Eh bien non ; un emploi créé ou maintenu dans le cadre du CICE coûte entre 230 000 et 400 00 euros.

Soi disant que la loi Macron allait créer de l'emploi et de l'activité avec les bus et la simplification des Prud'hommes.

Eh bien non ; sur 5 compagnies de bus pour les nouvelles lignes de bus Macron, il n'en reste plus que 3. Les salariés qui désormais veulent saisir le CPH, doivent remplir un document de 9 à 13 pages.

Soi disant qu'il fallait moderniser les services publics, la Poste, l'EDF, la SNCF, l'Hôpital ...

Eh bien non ; ils sont tous dans un sale état, le service rendu au public est de plus en plus restreint.

La loi travail, ça va donner quoi ?

Pour la CGT, il va falloir se battre pied à pied sur les prétentions annoncées par le patronat dans de nombreux secteurs.

N'attendons pas de vérifier que la CGT avait une nouvelle fois raison.

La période qui s'ouvre avec les échéances à venir doit mobiliser tous et toutes les militants(es) pour faire entendre une autre voix que le discours ambiant.

Nous avons des revendications ! À nous de les faire exprimer haut et fort !

**8 novembre** : soirée débat « autour du Front Populaire »,  
Centre de Vie du Sanitas à 19h30

**18 novembre** : journée de déploiement dans le centre ville  
de Tours pour les élections TPE

**29 et 30 novembre** : 56ème congrès de l'Union  
Départementale CGT, salle de Conférence à la Maison des  
Syndicats



Le 28 juin 2016  
Rassemblement intersyndical pour le retrait de projet de loi travail



Le 21 juillet 2016  
Rassemblement intersyndical pour l'abrogation de la loi Travail



Depuis la fin juin, la CGT avec l'intersyndicale n'est pas restée l'arme au pied. Plusieurs rassemblements et manifestations se sont déroulées à Tours (28 juin, 5 juillet, 15 septembre), mais aussi plusieurs initiatives de distribution unitaire (21 juillet, 31 août) et de distribution devant les festivals (Aucard de Tours, Not Dead, Cosmopolite). La bataille n'est pas finie pour autant. Il faut travailler dans les entreprises sur les revendications et faire monter la mobilisation la plus large possible.



*La CGT tient son stand à la Braderie de Tours le 4 septembre 2016*



## Campagne en direction des saisonniers à Amboise le 6 Juillet

Le matin, outre la présence du stand sur le mail, nous sommes partis à la rencontre des saisonniers dans les rues de la ville. Ici ils sont surtout présents dans les bars-brasseries, restaurants, et bien sûr les lieux touristiques (Château, Clos-Lucé, où un jeune guide a pris plusieurs pochettes d'information pour ses collègues). L'accueil est plutôt bon et des vacanciers aussi s'arrêtent pour discuter quelques minutes, notamment du mouvement contre la loi-travail.

Vers 11 h, un journaliste de France-Bleu Touraine est venu pour un point-presse et a souhaité nous suivre à la rencontre d'un saisonnier. Nous avons alors fait la connaissance d'un chef-cuistot d'une trentaine d'année au parcours atypique, saisonnier par choix, et sans souci particulier avec sa patronne... qui s'est avérée être la fille d'un de nos camarades aujourd'hui décédé, René Bergeron ! Il n'en appréciait pas moins l'initiative de la CGT de faire connaître leurs droits aux salariés.



L'activité s'est poursuivie l'après-midi avec la distribution de tracts au camping municipal et pour finir, à la sortie d'Amboise nous avons rencontré les deux saisonniers du parc des mini-châteaux qui ont eux aussi pris l'information pour tous leurs collègues.

## 21 Septembre 2016 : manifestation pour la journée internationale pour la Paix

Depuis 2014, la CGT a pris l'initiative d'organiser une ou des actions autour du 21 septembre, journée internationale pour la Paix.

En 2015, 18 organisations et associations appelaient au rassemblement et à une manifestation. Cette année, en 2016, nous étions 29 organisations et associations rassemblées autour des valeurs de Paix.

Ce n'est pas un épiphénomène sur notre département, d'autant que la diversité des appelants prouve que le rassemblement est possible sur des questions comme celle-ci, au-delà de l'ambiance actuelle de division.

Comme le dit le texte que nous signons : *l'aspiration des peuples à vivre en Paix, dans la solidarité, la justice, la fraternité est grande.*

En effet, aucun des peuples à travers le monde n'a envie de prendre les armes ou de faire la guerre.

Si conflits il y a, c'est la conséquence d'intérêts économiques d'une poignée d'individus, d'intérêts particuliers d'un dictateur ou d'une idéologie qui se veut dominatrice, supérieure aux autres.

Les dépenses militaires augmentent et cela n'est jamais bon signe pour la Paix.

Sans faire une liste exhaustive, la situation est dramatique au Proche et Moyen Orient, en Afrique et plus près de nous en Ukraine.

Les conséquences vous les connaissez : les populations civiles qui subissent les violences et c'est bientôt l'équivalent de la population française qui sera constitué de réfugiés ou déplacés, plus que pendant la seconde guerre mondiale.

Nous demandons une autre politique de la France en ce domaine.

La France est la cinquième puissance mondiale, membre du conseil de sécurité de l'ONU. Elle doit être moteur pour la Paix dans le monde.

A l'inverse, elle est le troisième pays exportateur d'armes au monde, elle a une puissance nucléaire, elle développe des relations diplomatiques et surtout économiques étroites avec des pays peu recommandables, elle fait partie de l'OTAN, instrument de guerre et non de Paix.

Plutôt que d'apprendre à nos jeunes à se cacher sous la table, il serait bon d'enseigner une véritable culture de la Paix, de la tolérance, de l'amitié entre les peuples.

C'est pour cela que nous nous sommes mobilisés samedi 24 septembre dernier.

Il est à noter que cette initiative en « Marche pour la Paix » qui a eu lieu dans de nombreuses villes de France, a été prise dans 3 villes de la région Centre (Orléans, Blois et Tours). C'est aussi un symbole alors que la région Centre est

une des premières régions productrice d'armement en France et notamment de munitions.



## Déclaration au rassemblement du 27 septembre devant le Palais de Justice

**Nous sommes rassemblés pour dire stop à la répression et à la criminalisation de l'action syndicale. Ce jour, seize salarié-e-s d'Air France sont convoqués au Tribunal de grande instance de Bobigny, et notre camarade de Rhône Alpes sera auditionné à Grenoble.**

Les attaques aux libertés syndicales qui peuvent aller jusqu'à la répression et la criminalisation de l'action syndicale sont parfois insidieuses et sont toutes inacceptables.

Les patron-ne-s ont beaucoup d'imagination sur les discriminations syndicales :

- Discrimination syndicale ;
- Entrave au libre exercice de l'activité syndicale ;
- Atteinte à la liberté d'expression ;
- Fermetures de bourses du travail ;
- Atteintes au droit de grève ;
- Sanctions disciplinaires déguisées ;
- Dénigrement public des syndicats par le Medef et le gouvernement ;
- Autorisations de manifester en " liberté surveillée " dans le contexte d'Etat d'urgence ;
- Condamnation de militant-e-s en correctionnelle.

Le patronat ne tolère pas les capacités d'organisation des syndicats. Il essaie d'enfermer l'activité syndicale dans un cadre institutionnel, d'accompagnement des réformes et de la casse des entreprises et du secteur public.

Cette répression syndicale remet en cause le syndicalisme de luttes et de propositions, le syndicalisme indépendant qui donne une place centrale à l'expression des salarié-e-s et à la construction des rapports de force.

Près de nous, notre camarade Alain Gaultier n'a fait que son devoir de syndicaliste, dans l'entreprise Vortex : dénoncer les risques psychosociaux, le modèle économique de détournement d'argent, dénoncer aussi le travail dissimulé PV d'inspection du travail à l'appui ou encore faire reconnaître l'unité économique et sociale dans le groupe. Eh bien, alors que son licenciement avait été refusé à 2 reprises par l'inspection du travail et le ministère, en juin dernier, en plein conflit contre la loi travail, Alain voit son licenciement validé par la ministre Myriam EL KHOMRI.

La violence est du côté du patronat, pas du côté des salariés, ce sont eux qui infligent des conditions de vie et de travail insupportables, qui mettent en œuvre des licenciements.

Notre liberté d'adhérer au syndicat de notre choix, tout comme le droit de grève sont des droits fondamentaux inscrits dans la constitution.

Nous devons, quels que soient l'entreprise, le service, le territoire, défendre les libertés syndicales pied à pied, **ne rien lâcher.**

A Grenoble, à Bobigny ou ici à Tours nous sommes mobilisés pour exiger le respect des libertés syndicales, l'arrêt des poursuites judiciaires pour toutes et tous les camarades incriminés injustement, une loi d'amnistie pour celles et ceux déjà condamnés, la mise à disposition de locaux syndicaux et de bourses de travail à titre gracieux dans les collectivités territoriales...

Cette action nationale pour la défense des libertés syndicales ne sera pas la dernière.

Le 19 octobre, jour du procès en appel des Goodyear, a été une nouvelle date de forte mobilisation sur tout le territoire.



## Précarité énergétique : une journée d'étude réussie

Le 22 septembre, à l'initiative d'Indecosa-CGT et l'Indecosa-CGT-37, avec la participation de la FNME et de l'U.D. CGT 37, différents acteurs de la lutte contre la précarité énergétique se sont rencontrés à Saint-Avertin. Grâce à leur complémentarité ainsi qu'à la participation active des militants présents venus de toute la France, de nombreux aspects de la question ont pu être abordés. Une réunion enrichissante et conviviale.



Après un état des lieux détaillés de la précarité énergétique, présenté par Valérie Goncalves, les chiffres firent place aux faits avec le témoignage de Sylvie Boulier de l'association Droit à l'énergie. Une expérience de terrain qui donnait à voir le mal-logement, les coupures d'électricité, la cuisine à la bougie, les aides difficiles à obtenir... Autant de drames aboutissant au déclassement social des personnes concernées. "Une conséquence du laminage du service public" résumait Sylvie Boulier. L'après-midi, un autre homme du terrain, "confronté aux familles ployant sous le poids de factures d'énergie inacceptables", Alain Monod-Broca de l'association SOS Famille Emmaüs 37 complétait le sombre tableau. Pointant le système vicieux par lequel les opérateurs compliquent encore la vie des personnes en difficulté, le militant associatif établissait le lien entre précarité énergétique et habitat inadapté. Toujours dans le cadre de l'état des lieux, Patrick Gachet, directeur technique de l'Agence locale de l'énergie, soulignait la difficulté de "détecter" les ménages en situation de précarité énergétique et, surtout, ceux ne l'étant pas encore mais tellement fragiles, habitant un logement tellement peu propice "qu'un grain de sable pourrait faire les y faire basculer". Puis Patrick Gachet continuait en alignant les conséquences sanitaires de la précarité énergétique : des pathologies respiratoires ou dermatologiques, mais aussi de véritables troubles psychologiques sans parler des difficultés scolaires des enfants. Arnaud Faucon, membre du bureau d'Indecosa-CGT, précisait notamment, en évoquant les modes de chauffage de fortune utilisés par les familles pour lutter contre le froid, qu'avec une centaine de décès par an, l'intoxication au monoxyde de carbone est en France la première cause de mortalité par intoxication accidentelle.



### Porter ensemble les revendications de la CGT.

Le traitement des moyens de combattre la précarité énergétique n'aurait pas été aussi complet sans l'intervention de Nathalie Bertin, directrice du bailleur social Touraine Logement. La directrice et le responsable de la maintenance et de la réhabilitation exposèrent leur démarche de bailleur en matière de lutte contre les factures trop élevées. Nathalie Bertin soulignant, "ce qui compte pour un locataire n'est pas tant le coût de son loyer, mais le coût global de sa quittance, c'est à dire, son loyer plus les charges." La rénovation

et la réhabilitation des logements sont souvent les meilleurs moyens de faire baisser les étiquettes énergétiques des bâtiments à condition qu'elles soient bien menées, selon une logique globale et non morcelée, et en dépit de normes parfois contreproductives.

Jacques Josselon, élu Front de gauche de Chambray-les-Tours, insista sur le rôle des élus de proximité qui œuvrent à l'échelle de la commune, sur le terrain.

Enfin les participants présents dans la salle apportèrent de nombreux témoignages et réflexions. Ainsi furent notamment abordés le Chèque énergie, le Fonds solidarité pour le logement (FSL) et les tarifs règlementés, le lien entre surendettement et précarité énergétique, la trêve hivernale, les difficultés d'une rénovation réussie, et, enfin, le besoin et les moyens à mobiliser pour porter ensemble les revendications de la CGT. Celle-ci furent finalement listées ainsi : la défense de la péréquation tarifaire, une TVA sur les fournitures d'énergie à 5%, une réévaluation des tarifs sociaux, le refus du Chèque énergie et la création d'un grand service public de l'énergie et du logement. Un programme que ne démentait pas Martine Sellier, présidente d'Indecosa-CGT, dans ses conclusions.

## MAME : 5 ANS APRES...

L'entreprise Mame Imprimeurs a été liquidée le 8 juillet 2011 par le tribunal de commerce de Tours.

Depuis, 53 salariés(es) contestent leur licenciement, plusieurs audiences ont eu lieu (tribunal administratif et cour d'appel pour les salariés protégés, conseil des prudhommes de Tours, pour les autres).

Le conseil des prud'hommes de Tours reconnaît le licenciement sans cause réelle et sérieuse le 1<sup>er</sup> juin 2015 et condamne Maître Villa, le liquidateur, à verser environ 6 mois de salaires aux anciens salariés, sommes qui ne sortent pas de sa poche étant donné que c'est l'assurance de garantie des salaires (AGS) qui indemnise les salariés(es).

Bien entendu, Villa fait appel de la décision, et le tribunal statue le 14 septembre dernier en cassant le jugement du tribunal de Tours et accordant 549€ au titre de la non-information du DIF dans la lettre de licenciement.

Les salariés(es) et leur conseil ont défendu le non-respect de l'article du 24 mars 1970, portant sur les reclassements des salariés au sein de la branche des industries graphiques.

En effet, cet article prévoit que lorsque l'entreprise envisage des licenciements économiques, elle doit en informer la commission paritaire de branche afin de rechercher les possibilités de reclassement. Dans l'espèce, le liquidateur

n'a pas sollicité la dite commission et a simplement sollicité quelques entreprises. D'ailleurs, Aubin Imprimeurs se trouvant près de Poitiers et ayant la même activité que Mame, n'a même pas été sollicité. Un ancien camarade y travaille actuellement.

Au-delà de la contestation des licenciements, il est important de faire respecter cette disposition de la convention collective des industries graphiques qui est les prémices de la Sécurité Sociale Professionnelle.

Pour les salariés de Mame, c'est évidemment la déception, car la procédure est longue (5 ans) et couteuse, néanmoins la volonté est forte de faire condamner le liquidateur Villa et aussi dénoncer les pratiques dans le cadre des redressements et liquidations judiciaires.

Au lieu de réformer la justice prudhommale en restreignant les droits des salariés à obtenir une juste réparation, il serait bon de réformer les tribunaux de commerce afin que les salariés puissent se défendre.

Dans cette affaire, il est plus que surprenant et douteux que quelques mois après la liquidation du Groupe Serge Laski, un fameux actionnaire (le groupe FIROPA) fasse surface afin de réinvestir quelques millions d'euros dans l'une des deux entreprises restantes, à savoir Gibert Clarey Imprimeurs et acheter plusieurs machines de Mame.

Néanmoins, plusieurs salariés(es) ont d'ores et déjà décidé de ne pas lâcher et de se pourvoir en cassation. Affaire à suivre encore quelques années...

## Attaques en rafale contre les Services publics

*Notre département, comme bien d'autres hélas, subit ces derniers temps une rafale d'attaques contre les services publics.*

La Poste poursuit aussi son démantèlement : les bureaux de Colbert, Ste Radegonde, Montjoyeux et Rochepinard devraient aussi être supprimés, remplacés par des relais chez les commerçants qui évidemment ne fournissent pas les mêmes services.

La plus spectaculaire peut-être est l'annonce de la fermeture des guichets SNCF de la gare de St-Pierre des Corps, une gare qui voit passer de 10 à 12 000 voyageurs par jour, dont 5000 qui font la navette quotidienne vers Montparnasse. La direction SNCF prétend que les voyageurs préfèrent prendre leur billet sur les bornes ou via Internet, mais c'est loin d'être le cas de tout le monde, et c'est aussi le résultat de la suppression des postes aux guichets, notamment en gare de Tours par exemple. Et la boutique d'Auchan-Tours Nord est elle aussi promise à la disparition.

Enfin nos camarades des territoriaux se sont fait l'écho des mesures envisagées avec le passage de l'Agglo en Communauté Urbaine, ou en Métropole : la plupart des services seront « mutualisés », c'est-à-dire surtout que les périmètres d'intervention seront élargis de la commune à l'ensemble, avec inéluctablement des charges de travail accrues pour des employés dont le nombre diminuera, sinon immédiatement, du moins à terme, et donc des services moins bien assurés pour les usagers, comme on le voit déjà dans le cas du Nettoyement, et des attaques prévues contre les salariés dont les conditions (primes, congés, qui pouvaient un peu varier selon les communes) risquent d'être alignées sur les moins favorables.

*Face à ces attaques, les luttes des salariés concernés peuvent rejoindre celle des usagers. Les camarades cheminots ont commencé à lancer une pétition, rejoints par plusieurs associations. Les usagers de la Poste-Colbert ont eux aussi commencé à créer un comité pour refuser la fermeture du bureau, tout comme le fait le communiqué du syndicat des Postiers, en attendant d'autres actions. Les habitants de toutes les communes de l'agglo subiront forcément la dégradation des services entraînée par les suppressions d'emplois prévues dans la fonction publique territoriale. Nos camarades de ces secteurs sont vigilants pour empêcher toute dégradation des conditions de travail des salariés (lieux d'embauche des équipes, répartition des tâches...) et des salaires et pour imposer que l'harmonisation se fasse par le haut et non par le bas. Mais l'attaque est d'envergure et la riposte s'impose d'urgence puisque l'échéance est pour Janvier prochain !*

## Comment faire les poches des pauvres : On les prive d'APL...

Jamais à court d'idées pour racketter les pauvres, le gouvernement a imaginé de diminuer, voire même de carrément supprimer certaines attributions d'APL. Une mesure en vigueur depuis Juillet dernier : si le loyer est trop élevé, l'APL est diminuée ou même supprimée ! Sous le prétexte d'inciter les propriétaires à baisser les loyers, ce que le gouvernement est bien incapable de leur imposer, il condamne les locataires à la double peine d'un loyer excessif et d'APL en baisse ! Une autre attaque vise à priver d'APL ceux qui auraient une réserve sur un livret d'épargne ou seraient par ailleurs propriétaires d'une maison.

Quand on sait que dès qu'une personne seule gagne plus de 1,1 smic, elle ne touche pas d'APL, on voit bien que ce sont encore les petites gens qui sont visées, pas les châtelains ni les bourgeois des beaux quartiers.

## ...pour remplir celles des riches : On les arrose de CICE

Le bilan 2016 du comité de suivi du CICE (crédit d'impôt compétitivité recherche) est sans appel : 20 milliards gaspillés en pure perte, offerts par le gouvernement en majorité aux grandes entreprises les plus profitables, après les 34 milliards des deux années précédentes. Ceux-ci auraient permis de « sauvegarder ou créer », comme disent les patrons, au grand maximum 100 000 emplois ! Soit la bagatelle de 340 000 € par emploi ! Et sans le moindre effet contre le chômage de masse.

Voilà à quoi passent les milliards qui manquent cruellement aux services publics, dont usagers et salariés doivent se serrer la ceinture : à accroître encore les fortunes des plus riches !



## Les trusts milliardaires pleurent mi- sère auprès du gouvernement

Ce n'est pas pour cause de « difficultés économiques » que l'entreprise ferroviaire Alstom avait annoncé la fermeture du site de production de Belfort : elle a accumulé six milliards de profits nets ces dix dernières années. C'est, comme bien d'autres, pour satisfaire les exigences de rentabilité de ses actionnaires en supprimant des emplois et en accroissant l'exploitation de ses salariés.

Cela n'a pas empêché le gouvernement de voler à son secours en annonçant à grand bruit une nouvelle commande de l'Etat pour 450 millions, ce qui fait toujours bon effet à la veille des élections.

Une autre illustration de la rapacité des ces requins est revenue dans l'actualité locale avec le recours aux Prudhommes de 57 des licenciés de Michelin - Joué (736 emplois supprimés en 2013), qui contestent, à juste titre le caractère « économique » de leur licenciement : Michelin accumule plus d'un milliard de bénéfices nets, chaque année ! (et lui aussi bénéficie du CICE)

Les travailleurs d'Alstom, qui ont gagné par leur mobilisation de garder leur travail, sont soulagés mais aussi sceptiques sur la pérennité des engagements d'Alstom, qui est resté dans le flou sur le maintien des emplois. Et tout ce qu'il envisage comme investissements futurs reste soumis au chantage de la distribution d'aides publiques de toutes sortes. Il est scandaleux que l'argent public arrose ainsi sans retenue des trusts milliardaires.

## Les réactionnaires n'ont pas toujours le dernier mot

Il y a des périodes où les infos qui nous parviennent du monde semblent illustrer surtout la domination des idées réactionnaires qui menacent de nous entraîner vers la barbarie.

Aux massacres en Syrie et aux naufrages de migrants qui ne quittent plus l'actualité est venu s'ajouter un projet de loi révoltant en Pologne visant à interdire toute forme de droit à l'IVG aux femmes là où il est déjà extrêmement restreint, sous la pression de l'Eglise catholique. En Hongrie, le gouvernement d'extrême-droite a organisé un referendum visant à repousser tout accueil de migrants dans le pays.

Mais les offensives de la réaction suscitent aussi rejets et révoltes. Les femmes de Pologne se sont mobilisées, 100 000 manifestantes dans 143 villes, et ont contraint le gouvernement à abandonner piteusement son projet de loi.

En Hongrie, même si 98% des votes étaient favorables à la proposition indigne du gouvernement, il n'y a même pas eu les 40 % de votants que prévoyait ce même gouvernement pour le valider et c'est donc un échec pour la clique xénophobe et anti-européenne au pouvoir.

En fait, malgré la montée des propos xénophobes des politiciens, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition, partout en Europe, y compris en France, on voit aussi partout des milliers de bénévoles, de militants, de gens ordinaires qui s'affairent à venir en aide à leurs semblables en détresse. Collectes de nourriture, de vêtements, d'objets de première nécessité, recherche d'hébergements... la solidarité humaine entre les exploités reste une évidence naturelle pour beaucoup, en dépit des calculs des démagogues. C'est ce qui nous permet de rester confiants dans l'avenir, également pour les combats que nous menons !



## 56ème congrès de l'Union Départementale CGT d'Indre-et-Loire

Vous avez reçu dans le Bulletin du Militant précédent, les documents préparatoires au 56ème congrès de l'UD. Celui-ci aura lieu les 29 et 30 novembre prochains. Il appartient donc aux syndicats de mettre en débat les textes qui sont proposés. Discuter de notre organisation confédérée, de réfléchir à l'implication de chacune et chacun dans les structures de la CGT sur le département est primordiale pour renforcer nos liens face à ce capital féroce.

Faisons vivre la démocratie, c'est dans nos gènes !

Enfin, nous vous invitons à faire remonter les fiches d'inscription pour participer au congrès.

Vous trouverez également avec ce bulletin la fiche avec le nombre de délégués et de voix pour le congrès.

*Le Collectif d'Animation*

### Jean Gardères nous a quittés à l'âge de 84 ans.

Jean a eu un parcours militant extrêmement dense. Il adhéra à la CGT en 1949. Il connut à deux reprises la prison militaire pour ses positions pacifistes au moment de la guerre d'Algérie.

Il prit des responsabilités en 1953 au syndicat des cheminots de Tours dont il devient le secrétaire général en 1960.

C'est en 1961, qu'il devient Secrétaire général adjoint de l'Union départementale pour en devenir Secrétaire général en 1962, responsabilité qu'il assumera jusqu'en 1983.

Par la suite, il fut membre de la Commission Exécutive de la Fédération des cheminots pour collaborer à la mise en place des comités d'établissement à la SNCF.

Jean fut un animateur actif de la lutte de mai et juin 1968, où il réunissait tous les matins à 6h00, le bureau de l'Union Départementale.

Jean Gardères était aussi un militant politique, secrétaire des Jeunesses communistes de 1957 à 1960, puis il a exercé des responsabilités à la section du parti communiste de Tours puis à la fédération jusqu'en 1983. Il a été également conseiller municipal de Saint Pierre des Corps de 1971 à 1983.

Pendant toutes ces responsabilités, il poursuivit des études pour obtenir une maîtrise de gestion et d'aménagement à l'université de Tours et un diplôme d'études spécialisées (DES) de sciences politiques à l'université de Paris I-Sorbonne.

Président de la Mutuelle familiale, Jean Gardères était également président départemental de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) et militait dans des associations de solidarité internationale jusqu'en en 2002.

Nous perdons un grand militant de la CGT d'Indre & Loire.

Toutes nos pensées vont à Roselyne son épouse, à ses enfants et petits-enfants.

Un hommage lui sera rendu au Congrès de l'Union Départementale les 29 et 30 novembre 2016.



### Maryvonne Barichard nous a quittés le 22 juillet 2016 des suites d'une grave maladie.

Maryvonne était connue pour sa grande humilité, son engagement militant et l'efficacité du travail qu'elle a développés dans l'action syndicale avec la CGT et politique, ainsi que dans les institutions.

Elle était militante active de l'Union Locale d'Amboise pendant de nombreuses années.

Elle fut aussi militante communiste chevronnée dans le Maine et Loire puis sur notre département et dans sa section d'Amboise.

Elle a été élue au conseil régional centre le 22 mars 2010. Elle fût Présidente de la commission Économie, Emploi, Artisanat, Agriculture, Économie sociale et solidaire, Innovation, membre de la commission Relations internationales et actions européennes, membre de la direction de la Fédération d'Indre-et-Loire du PCF.

Maryvonne était passionnée de lecture et de musique.

Assistante d'ingénieur de formation, elle commence son activité professionnelle aux Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire au service Projet Recherche et Développement.

Puis elle a créé une école de musique à caractère intercommunal en milieu rural dans le Maine et Loire, elle en assure la coordination pendant 10 ans.

Les 18 dernières années de son activité se déroulèrent à Nazelles-Négron en qualité d'agent de la fonction publique territoriale, elle y assurait la mise en place et le suivi des activités du centre socio-culturel de la commune.

Un hommage lui sera rendu le 24 novembre à 18h00 au Centre Socio-Culturel de Nazelles-Négron.



## Mobilisons-nous pour le renouvellement des conseillers prud'hommes !

Le gouvernement et le MEDEF ont en ligne de mire les Conseils de Prud'hommes. Il n'est que de voir les réformes engagées depuis plusieurs années pour diminuer les droits des salariés face à l'arbitraire patronal : diminution du délai de prescriptions des demandes qui passe de 5 à 3 ans pour les salaires et 2 ans pour les contestations des licenciements. Ce sont les plus courts délais de prescription qui existent dans le droit national. Il faut de la sécurité juridique pour les patrons !

Plafonnement du montant des indemnités pour licenciement abusif. Après avoir été recalé par le Conseil Constitutionnel, cette mesure revient par la fenêtre sous la forme d'un barème indicatif, modification de la définition du licenciement économique, diminution des obligations patronales en matière de reclassement, merci la loi EL KHOMRI. Toujours plus de sécurité pour les entreprises, toujours moins de droits pour les salariés!

La réforme de la procédure prud'homale versus loi MACRON votée à coup de 49-3 est un modèle de complexité promue par les chantres de la simplification du code du travail. Pour saisir le conseil de prud'hommes, le formulaire faisait 11 pages, 10 après une concertation avec les services de la direction des services judiciaires ! Qui a dit qu'il fallait une Justice simple et accessible ?

Pour le renouvellement des conseillers prud'hommes, le gouvernement a une haute idée de la démocratie sociale. Prenant prétexte d'un faible taux de participation, il n'a rien trouvé de mieux que de s'inspirer d'un rapport remis au ministre du Travail de l'époque lorsque la Droite était au pouvoir, avec l'approbation de certaines organisations syndicales. Les propositions de la CGT pour faire voter les salariés au plus près de leur lieu de travail en vue d'augmen-

ter la participation, mais vous n'y pensez pas, faisons du moderne!

Fini l'élection des conseillers Prud'hommes au suffrage universel direct, place à la désignation en fonction de la représentativité des organisations syndicales aux élections professionnelles !

Cette réforme rentrera en vigueur pour le prochain renouvellement des conseillers prud'hommes prévu au 1er janvier 2018 après un mandat de neuf ans alors qu'il est de cinq ans d'après le code du travail. Mais, il n'y a pas de petites économies, et tant pis si les passages de témoins seront rendus plus difficiles en raison d'un très fort renouvellement attendu (70 à 80 %).

C'est pourquoi les syndicats devront se mobiliser pour proposer des candidats pour ce mandat important pour les salariés, car le conseil de prud'homme est le dernier rempart face à l'arbitraire patronal, surtout dans les petites entreprises : licenciements, harcèlement, salaires impayés, contrats précaires, discriminations, sont le lot quotidien des affaires qui sont jugées par ce tribunal paritaire unique en Europe.

Il faut des candidats militants en lien avec la démarche syndicale CGT qui a pour ambition de ne pas faire de ces camarades des spécialistes du droit coupés de leur organisation.

Mais il faut aussi des camarades qui se forment à utiliser l'arme du droit pour faire reconnaître les droits des salariés que nous défendons quotidiennement au sein des entreprises.

Alors inscrivons dans les plans de travail des syndicats la mise à disposition de la CGT des camarades militants pour exercer le mandat de conseiller prud'homme.



L'Union départementale CGT et le collectif d'Indre et Loire de l'IHS-CGT vous proposent

### une soirée débat "Autour du Front Populaire" le mercredi 8 novembre 2016 au centre de vie du Sanitas à Tours Accueil dès 19H30

Projection d'un petit film sur les ouvriers métallurgistes de 1938 suivi d'un débat animé par le collectif d'Indre et Loire de l'Institut d'Histoire Sociale de la région centre val de Loire-CGT et l'Union départementale CGT.

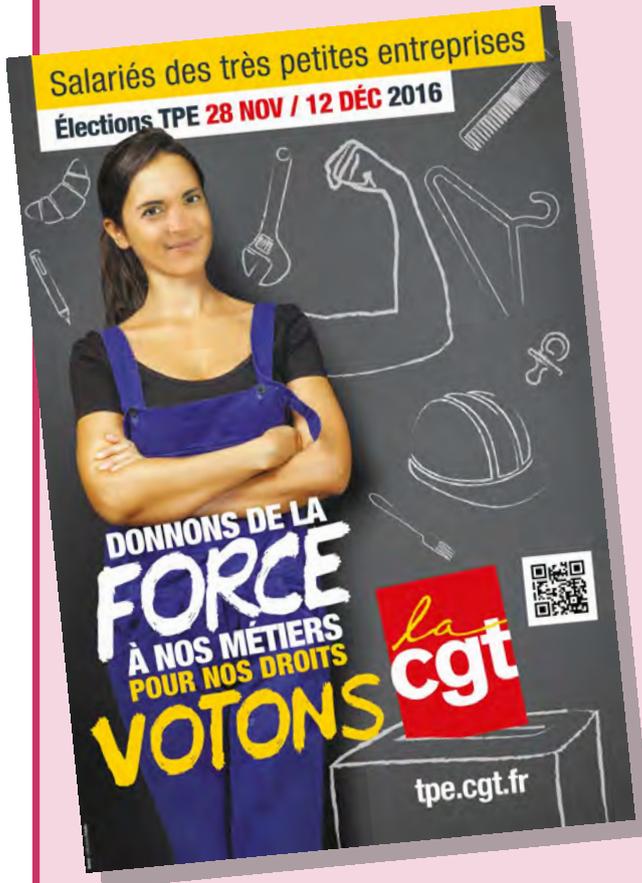
- Qu'est-ce que le Front Populaire représente pour les salariés d'aujourd'hui?
- La puissance de l'union des forces progressistes
- les conquêtes sociales sont-elles encore possibles et nécessaires?
- La solidarité internationale et la lutte pour la paix sont-elles des notions dépassées?
- la place et la responsabilité du syndicalisme en général et de la CGT en particulier
- etc...

Autant de questions que l'on pourra aborder ensemble, sans tabous et dans le respect des différences de chacun. Comment à la lumière de notre passé commun aborder les défis posés au syndicalisme aujourd'hui notamment sur les questions d'actualité: l'emploi, les salaires, les élections dans les très petites entreprises (TPE), la préparation du congrès de l'UD-CGT.

**Venez nombreux, un vin d'honneur clôturera nos débats**



Usine Christoffle à St-Denis (photo AD93)



**Grande journée de  
déploiement dans le  
centre ville de Tours le  
18 novembre 2016 de  
9h00 à 17h00**

**Soyons nombreuses et  
nombreux à participer**

## **Victoire de la CGT aux élections professionnelles**

### **VEOLIA EAU REGION CENTRE OUEST**

**Avec 84,96 % de participation,  
la CGT arrive en tête  
avec 62,9 % de représentativité  
loin devant la CFDT à 17,2 %**

**59 élus (dans les collèges 1 et 2)**

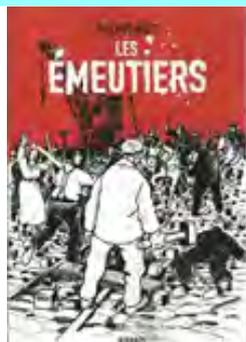
### **SAVOIE FRERES**

**Avec 85 % de participation  
67 % de représentativité pour  
la CGT**

**6 élus tous collèges**



**Les émeutiers** Un roman de Philippe HUET (Rivages Poche 2016). Couverture de Tardi.



métallurgie nationale en réduisant les salaires de 11 %. Les métallos puis bientôt toute la population ouvrière du Havre va se lancer dans une grève très longue (111 jours)

Nous sommes au Havre en 1922.

D'un côté une grande concentration d'ouvriers du port et d'ouvriers de la métallurgie, beaucoup d'entre eux sont revenus traumatisés physiquement ou psychologiquement de la grande boucherie qui s'est terminée quatre ans plus tôt. La division syndicale s'est instaurée avec la scission entre CGT et CGTU. De l'autre côté, le patronat local pour qui au contraire la période de 1914 à 1918 a été l'occasion, avec le commerce guerre, de s'en mettre plein les poches, avec l'appui de tout un personnel de notables et de politiciens à son service.

Des deux côtés, mais avec des appréciations diamétralement opposées, plane le souvenir de Jules Durand, syndicaliste qui en 1911 a fait l'objet d'une machination qui l'a fait condamné à la guillotine. « L'affaire DREYFUS du pauvre », comme l'écrivait Jean Jaurès dans l'Humanité. Finalement acquitté, son esprit n'a pas résisté et il finira sa vie en asile psychiatrique.

C'est à ce moment que le Comité des Forges, l'ancêtre de notre UIMM, décide de faire du Havre un exemple pour toute la

et très dure( 4 morts).

En mêlant des personnages réels comme **Jules Siegfried, député, ancien Maire, ancien Ministre**, Henri Quesnel, Secrétaire Général de l'Union des Syndicats CGT du Havre, Urbain Falaise, le patron du journal du « Havre – Eclair », Tessandier, le patron des Chantiers Duchesne & Bossière, et président du Comité des Forges, Henri Gautier, métallo havrais futur trésorier de la fédération des métaux CGT et des personnages de fiction, dont un journaliste qui lui ressemble beaucoup, Philippe HUET\* nous plonge en plein dans le bouillonnement de la lutte.

Sans jamais tomber dans le manichéisme, il décrit les conditions de vie, de travail et de lutte de ces métallos et de leurs familles. Les lieux de rassemblement des syndicalistes, la bourse du travail ou « le trou des métallos » dans la forêt voisine. Il nous emmène aussi dans les réunions en petit comi-

té de la bourgeoisie havraise et même dans celles du ministre de l'intérieur **Maurice Maunoury qui fomenta la répression** ultra violente avec l'armée et la police. Les scènes d'émeute, comme celles de leur écrasement sont écrites avec un grand réalisme. On a bien l'impression d'y être.

Ça ne finit pas vraiment bien. Et si l'on sait que la période qui suivit fut celle d'une régression pour notre syndicalisme, ce beau roman nous aide à comprendre pourquoi. Aujourd'hui au Havre, l'histoire n'est pas finie comme l'illustre cette prise de position récente du patronat du port : « Alors que les plaies ne sont pas encore cicatrisées, les chefs d'entreprise de l'agglomération craignent que la venue mardi prochain 31 août au Havre du leader CGT, Philippe Martinez, n'incite à de nouvelles mobilisations qui affecteraient la **compétitivité de la ville** ». Ce jour là, la police arrêta deux dockers avec une réaction immédiate : le blocage du port...

\* Ancien journaliste (démissionnaire) de Paris Normandie, auteur d'une trilogie qui comprend, outre « Les émeutiers », « Les quais de la colère » (sur l'affaire Durand) et « Le feu aux poudres » (sur le déclenchement des grèves de 36). Il est adhérent à l'IHS du Havre



**La Fille de Brest** de Emmanuelle Bercot

avec Sidse Babbett Knudsen, Benoît Magimel, Charlotte Laemmel, Isabelle De Hertogh, Lara Neumann

À l'hôpital de Brest, Irène Frachon, médecin pneumologue, découvre qu'il existe un lien direct entre la survenue de morts suspects et la prise du Médiator, un médicament commercialisé depuis une trentaine d'années. Isolée, face à des interlocuteurs qui refusent de l'entendre, cette femme va mener un combat afin que la vérité sur cette réalité funeste puisse se faire connaître au grand jour, jusqu'à connaître une explosion médiatique de l'affaire...



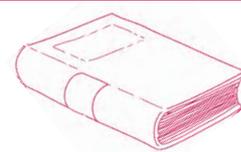
La réalisatrice d'*Elle s'en va* (2013) et de *La Tête haute* (2014) porte à l'écran l'histoire courageuse d'Irène Frachon, ce médecin qui a lancé l'alerte sur les effets secondaires mortels du Médiator, que Sidse Babbett Knudsen – l'héroïne de la prestigieuse série danoise *Borgen* – incarne remarquablement. Il en advient « *un film intense et bouleversant* » !

Sources : dossier de presse, lemonde.fr. - Au cinéma les studios à partir du 28 octobre.



A découvrir une excellente émission sur France Culture : **les pieds sur terre** diffusée du lundi au vendredi de 13h30 à 14h00. Parmi les émissions remarquables : l'émission du 26/09 les travailleurs détachés : les forçats de l'Union Européenne ou celle du 27/09 : ouvriers chez PSA.

A réécouter ou podcaster sur <https://www.franceculture.fr/emissions/les-pieds-sur-terre>





**LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?**

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.  
Contactez votre conseiller, Alain Agullo au 06 21 73 17 92 ou par mail : partenariatb@macif.fr



**Suivez l'UD CGT sur les réseaux sociaux :**

facebook **@UDCGT37**

**À lire sur [www.ud37.cgt.fr](http://www.ud37.cgt.fr)**

- ◆ Élections TPE
- ◆ 56ème congrès de l'Union Départementale
- ◆ Stop Tafta
- ◆ Plan de formation syndicale pour 2017

nvo

web & cgt magazine

l'actualité sociale et juridique dans toutes ses dimensions

5€/mois

l'abonnement 60€/an

allez vite pour tout savoir... [nvo.fr](http://nvo.fr)

le rendez-vous du web

... prenez le temps pour tout comprendre

nvo

un mensuel de 52 pages

**Bulletin d'abonnement**

Société (si nécessaire à l'expédition)

Fédération \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Année de naissance \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

**Je m'abonne à**

NVO BIMÉDIA 60€/an

RPDS BIMÉDIA 108€/an

NVO+ 144€/an

**Payable**

Par chèque à l'ordre de la Vie Ouvrière

N° chèque \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_

Par prélèvement automatique en \_\_\_\_\_

□ 2 fois, prélèvement semestriel □ 12 fois, prélèvement mensuel

Merci de remplir l'autorisation ci-contre

**Datéz et signez l'autorisation de prélèvement, et merci de joindre votre RIB**

Je souhaite recevoir une facture  Oui  Non

Offre valable jusqu'au 31/12/2015. Au-delà, nous consulter.

**Autorisation de prélèvement**

En signant le formulaire de mandat, vous autorisez la Nouvelle Vie Ouvrière à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Nouvelle Vie Ouvrière

**Titulaire du compte**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

IBAN \_\_\_\_\_

BIC \_\_\_\_\_

Créancier

La Vie Ouvrière 263, rue de Paris, case 600

93516 Montreuil Cedex - Identifiant SEPA : FR87222632727

Fait le : \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Établissement teneur du compte**

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Vous bénéficiez du droit de libre remboursement par votre banque selon les conditions énoncées dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les trois mois en cas de prélèvement non autorisé.

À renvoyer à :

Service abonnements Nouvelle Vie Ouvrière/NVO, case 600, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 49 88 68 50 - Fax : 01 49 88 68 66

<https://www.facebook.com/nouvellevieouvriere>
 @reseau\_nvo